

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

AMENDEMENT

N ° AS1162

présenté par
M. Delautrette, rapporteur

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du présent chapitre »

les mots :

« de la présente sous-section ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.